



Garde des enfants suite a 2 infidélités

Par **chacun**, le **16/12/2009** à **20:47**

Bonjour,
Suite a la deuxième infidélité de mon épouse, je voudrais connaître mes droits quant à la garde de mes 2 enfants, il serait malheureux d'en arriver à ce stade mais après autant d'absences et de mensonges je suis prêt à obtenir la garde de mes enfants.

Par **Marion2**, le **16/12/2009** à **21:36**

Bonsoir,
Le fait que votre épouse vous soit infidèle ne veut pas dire qu'elle soit une mauvaise mère.
Si vous souhaitez divorcer, il faut contacter obligatoirement un avocat afin d'engager une procédure.
C'est le Juge aux Affaires Familiales qui statuera.
Bon courage.
Cordialement.

Par **kindermaxi**, le **16/12/2009** à **23:52**

Bonsoir,
Je comprends votre tristesse et votre désarroi, certainement sous le coup de l'émotion et la colère, mais essayez de penser à l'avenir de vos enfants et non à vous venger de cette infidèle.
Si la mère ne souhaite pas la garde de vos deux enfants, c'est possible, sinon c'est quasi impossible, car comme le dit si bien Marion, l'infidélité ne rentre pas dans le cadre de l'éducation de vos enfants.
En revanche, il est tout à fait possible de demander une garde alternée, mais pour que celle-ci ne devienne pas dangereuse et néfaste pour vos enfants, il faut être en accord et un équilibre entre les deux parents.
Vous avez des consultations gratuites en mairie d'avocat pour vous expliquer en détail les démarches à suivre.
Bonne soirée.